

Militant

«REGARDER L'HOMME ET LA SOCIÉTÉ DANS LEUR VÉRITÉ, C'EST-A-DIRE AVEC LES YEUX DU PLUS DÉFAVORISÉ» (J. P. SARTRE)

dans ce numéro

**le 1er mai des
ouvriers
sans-papiers**

**la lutte des
classes**

dans les urnes comme dans la rue

LE REJET DE LA DROITE

EN un trimestre, le gouvernement vient de subir trois revers électoraux majeurs : la gauche a gagné la quasi totalité des conseils régionaux, la majorité des conseils généraux (cantonales) et arrive en tête aux européennes.

Bien que ne situant pas son combat sur le terrain électoral mais sur le terrain social, *Militant* ne peut que se féliciter de cette nouvelle situation. Chacun comprend bien en effet que c'est le caractère profondément

hostile au peuple de la politique gouvernementale qui a suscité un phénomène de rejet massif qui n'a pas encore produit tous ses effets.

Pour aller maintenant de l'avant, la première chose est de ne pas se mettre en situation de subir mais de se positionner pour agir. Aucun intérêt donc à s'en remettre aux simples échéances électorales, Chirac et ses sbires ayant largement de temps de faire d'autres dégâts irréparables d'ici 2007.

Au delà d'une série de votes «utilitaires» qui ont remis en selle le Parti Socialiste, l'urgence est à l'intervention directe et autonome des gens, à partir de la base, à la définition d'un nouveau projet partant de leurs besoins.

Cela passe par la re-syndicalisation, surtout dans les secteurs précarisés, mais aussi par la construction de puissantes organisations populaires dans les quartiers défavorisés.

Raymond DEBORD

En balayant la droite des millions de citoyens ont exprimé leur ras le bol de la politique de casse sociale impulsée par le gouvernement Chirac-Raffarin. Cette défaite monumentale est une bonne chose et elle a été saluée par tous (y compris les travailleurs immigrés qui sont privés du droit de vote). Mais pour autant rien n'est réglé.

La France compte sept millions de pauvres, trois millions de mallogés, plusieurs centaines de milliers d'ouvriers sans-papiers. Dans les entreprises du secteur privé, l'arbitraire patronal, les bas salaires, le harcèlement moral règnent en maîtres.

L'intérêt bien compris des salariés comme le respect de la volonté exprimée dans les urnes exigent l'abandon de tout "dialogue" avec ce gouvernement illégitime et sa "majorité" parlementaire.

Ce dont a besoin la population laborieuse, c'est de se débarrasser le plus vite possible de la droite et d'avoir un gouvernement qui assure la satisfaction immédiate de ses revendications les plus urgentes :

- la défense de la Sécurité Sociale
- la création de centaines de milliers d'emplois dans les services publics
- la construction de centaines de milliers de logements sociaux
- la régularisation sans conditions des ouvriers sans-papiers

régionales et cantonales

anatomie sociale

d'un vote

Roger PATURAUD

source : *Le Monde*

ANATOMIE sociale d'un vote dont il nous faut dégager la substantifique moelle et savoir qui a voté quoi lors du scrutin du 21 mars 2004.

Rappelons tout d'abord qu'il y a dans ce pays 45 millions de citoyens, personnes en âge et en droit de voter, définition qui exclut les 3,2 millions d'étrangers vivant en France, dont la grande majorité sont des travailleurs salariés, et qui paient des impôts, des charges sociales. Malgré l'inscription automatique des jeunes de 18 ans sur les listes électorales depuis 1997, 4 millions de Français, soit près de 9 %, ne s'inscrivent pas sur les listes.

Au premier tour La gauche plurielle, fait 9 740 000 voix, 40,15 %, l'extrême gauche obtient 1,2 million, 4,95%. L'extrême droite a obtenu 3 913 000 voix (dont 3 564 000 pour le FN), soit 16,14 % des suffrages exprimés (et 14,7 % pour le FN).

Les listes de la droite traditionnelle (UMP, UDF, 8,36 millions) et de la gauche plurielle (PS, PCF, Verts, radicaux de gauche et chevènementistes, 9,74 millions).

25 452 858 votants sur 40 976 616 inscrits. 15,5 millions des inscrits ne sont pas allés voter le 21 mars 37,9 %, 1,2 million a voté blanc ou nul, 2,93%.

Au 2ème tour, l'abstention (34,32 %), a reculé par rapport au premier tour, avec 1,5 million de participants supplé-

mentaires. Le nombre de bulletins blancs et nuls a lui aussi reculé, passant de 4,72 % à 3,99 % (de 1 202 000 à 1 073 000). Sur les 25 838 000 suffrages exprimés, les listes de gauche ont rassemblé la majorité absolue des suffrages, 50,35%, correspondant à plus de 13 millions de voix + 3 271 000 voix. La droite UMP-UDF a rassemblé 36,9 % des suffrages, les listes du FN ont reculé, rassemblant 12,38 % des suffrages avec 3 199 000 voix, le FN en a perdu 366 000 par rapport au 21 mars.

les couches populaires à gauche

Les couches populaires (revenus entre 1 SMIC, 1215 euros et 1,5 SMIC, 1822 euros) votent à plus de 50% pour la "gauche" (partis gouvernementaux plus extrême gauche). Elles s'abstiennent ou votent FN pour 47% cumulé, Le FN et l'extrême gauche ayant capté une partie de ce rejet. Les ouvriers ont participé pour 54% au premier tour. Ceux qui ont voté, 26% des ouvriers FN, 13% des ouvriers pour l'extrême gauche. Au 2ème tour 45% des ouvriers, 43% des employés ont voté pour une

liste de la gauche plurielle.

La forte abstention et le vote FN cohabitent et expriment un fort rejet du gouvernement Raffarin Chirac, alors que le rejet de l'exécutif le 21 avril 2002 était partagé entre le PS et Chirac.

Les communes à forte proportion d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires : Techniciens, contremaîtres, instituteurs et infirmiers ont voté à gauche majoritairement.

L'électorat artisans, commerçants, agriculteurs, la majorité de cadres, ont voté à droite majoritairement.

Les plus modestes : Ouvriers, employés, techniciens et tous les salariés touchant de 1 à 1,5 le SMIC, ont sanctionné la droite.

Le salariat modeste ne se sent pas représenté.

Les ouvriers industriels et de services aux entreprises, se partagent en votes de rejet de l'exécutif mais restant dans le cadre du système PS, PCF et verts, et en votes de rejet du système (avec son alternance

gauche droite) FN, abstentions à 47% et extrême gauche font un score dans les milieux à forte proportion de salariés modestes.

Où la gauche fait un pourcentage fort comme en Ile de France, le FN recule.

La classe ouvrière n'est pas homogène

Les ouvriers agricoles, du bâtiment, des services aux entreprises (nettoyeurs, chauffeurs, réparateurs, manutentionnaires) sont ceux qui votent le plus FN.

Le groupe employés du privé : Commerce (vendeurs-euses, caissiers-ères), le secteur des petites entreprises du BTP, des industries légères ou agroalimentaires sont dans la forte abstention.

Les employés du secteurs public : Enseignants, santé (aides soignants) personnels de services des écoles, niveau C des administrations ont voté à gauche se partageant entre gauche gouvernementale et extrême gauche.

Le salariat modeste n'est plus dans les grandes entreprises industrielles, mais dans les services éparpillés à la

LES RÉSULTATS DU SECOND TOUR

Chiffres du Monde	RÉGIONALES					CANTONALES	
	MÉTROPOLE (hors Corse)				MÉTROPOLE		
Inscrits	39 699 034				16 270 836		
Votants	26 094 042				10 829 027		
Abstention	34,27 %				33,45 %		
Blancs ou nuls	4,02 %				5,90 %		
Exprimés	25 044 475				10 189 750		
FAMILLES POLITIQUES	Nombre de voix obtenues	Suffrages exprimés (%)	Inscrits (%)	Nombre de sièges 2004	Rappel 1998	Nombre de sièges	
Total gauche	12 559 368	50,15	31,64	1 041	681	Total gauche 1 167	
Total droite	9 284 492	37,07	23,39	474	650	Total droite 797	
Front national	3 200 615	12,78	8,06	156	277	Extrême droite 3	

périphérie du cœur du système de production : propreté, manutention, transport, réparation et maintenance. Ouvriers et employés sont dans de petites entreprises, de petites structures exposées à la logique du marché. Fragilisés, ils ont les craintes et objectifs communs au petit patronat soumis aux mêmes aléas du marché. Ils rejettent le système, soumis au chômage massif, à l'absence de perspective et d'avenir (carrière au SMIC), à une quasi absence de représentation politique et syndicale.

Les classes moyennes salariées

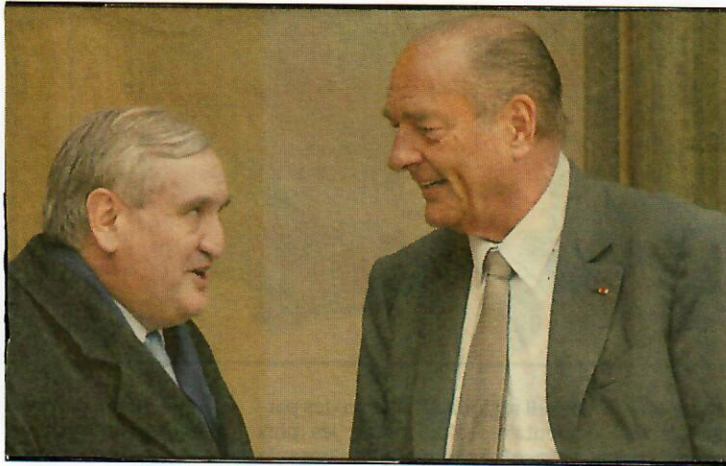
Instituteurs, infirmiers, représentants de commerce, agents de maîtrise, rejettent la droite majoritairement. Les plus diplômés s'abstiennent moins que les modestes et sont plus réticents à voter FN. Mais leur vote est plus hétérogène, les : 2 millions de professions intermédiaires de la santé, de l'enseignement et de la fonction publique; 1,5 million de professions intermédiaires d'entreprises (représentants, comptables) ; 1 million de techniciens; 1 millions d'agents de maîtrise de l'industrie et la construction, se clivent entre celui du privé plus à droite et à l'extrême droite que celui du public plus à gauche et l'extrême gauche.

Cette différence venant de leur rapport à l'Etat et en dépendent pour les uns, de leur rapport au marché dont ils dépendent pour les autres.

Les professions intermédiaires d'entreprises sont proches par leur situation des indépendants et des non salariés des fonctions commerciales par leur exposition croissante au chômage, avec un risque de 30% plus élevé qu'il y a 20 ans. Elles votent autant FN que les artisans et commerçants dans le secteur du BTP ou les services par petites entreprises, et plus que les non salariés qui votent droite classique.

La ligne de partage est bien public privé

Instituteurs-trices, infirmières et autres catégories de la santé, votent le moins FN, Représentants de commerce, agents de maîtrise du BTP, votent le plus FN.



Malgré le désaveu des électeurs, Chirac a choisi de maintenir Raffarin à son poste

Aux clivages des classes moyennes salariées, s'ajoute l'opposition entre les salariés et les non salariés, 1,5 million d'indépendants, artisans et commerçants subissent une situation économique qui depuis 20 ans les rapproche du salariat en effectuant une recomposition interne de ces couches : Déclin des artisans traditionnels, monté des petites entreprises prestataires de services : Nourrices, taxis, nettoyage, restauration à domicile.

La classe moyenne non salariée

Moins diplômée que le non salariat traditionnel, à la situation professionnelle fragile, reste orienté par l'idéologie libérale, rejetant le poids de l'Etat qui les opprime. Les classes moyennes sont celles qui sont le plus traversée par les clivages Salariés, Non salariés - Petites, Grandes entreprises - Public, Privé. Par le métissage des origines sociales avec incertitude de la destinée sociale de leurs enfants, où s'expriment avec le plus de force, les craintes du déclassement social, les aspirations à l'ascension sociale, avec plus de craint que d'espoir.

Les cadres

A forte proportion de diplômés du supérieur sont ceux qui votent le moins FN. Ils se sont prononcés à 48% pour la gauche traditionnelle, 45% pour la droite, 4% pour l'extrême droite et 2% pour l'extrême gauche. Les cadres des entreprises privées du BTP, de la distribution et de l'agro-

alimentaire, ainsi que en moindre proportion ceux des services de l'industrie lourdes, préfèrent la droite et les mesures pour diminuer les dépenses de l'Etat.

La différenciation du vote Gauche Droite

Existe aussi en fonction de l'âge et le sexe : Jeune et masculin, employé (agent de sécurité), ouvrier du bâtiment, des services (nettoyeurs), enfants d'ouvrier qui vivent cette situation comme un déclassement sans perspective de promotion sociale, votent majoritairement FN. La Gauche PS, PCF et Verts garde une forte proportion des 40-60 ans.

En conclusion

Les conditions sociales sont bien le déterminant qui s'exprime par les votes. Les clivages politiques et idéologiques de classe sont principalement entre secteur privé et salariés du public, au sein du privé, entre les salariés des grandes entreprises de type industriel ou bureaucratique et ceux qui travaillent dans un univers artisanal.

La désindustrialisation et les tentatives de réduire la sphère de l'Etat, tendent à polariser les différentes catégories qui en dépendent, à durcir les positions. Cela est vécu comme une agression idéologique et sociale par les salariés du public qui se regroupent sur la défense des acquis, du statut. Cela ne se fera avec justice que si la gauche et l'extrême gauche gagnent ou regagnent les couches salariées du privé abandonnées et combattent pour leur statut social ■

Européennes : victoire de la gauche sur fond d'abstention

Avec 57,5 %, l'abstention a atteint un niveau historique le 13 juin dernier.

Même si le parlement européen a de plus en plus de pouvoirs, ceux-ci continuent visiblement à rester obscurs pour la masse des citoyens.

● avec 29 % des voix, le PS réalise son meilleur score de tous les temps à une élection européenne. François Hollande se félicite d'avoir positionné la campagne de son parti sur le thème de « l'Europe sociale ». « Les responsabilités de l'abstention sont collectives mais nos résultats montrent aussi que notre campagne a produit son effet », a-t-il commenté. Le PS s'affirme comme la force dominante de l'opposition, ce qui risque de poser quelques problèmes au moment de la définition d'un programme d'alternance pour la gauche, compte-tenu de la faiblesse de ses partenaires. Maintenant, le combat va pouvoir s'ouvrir entre les rivaux qui vont briguer l'investiture à la présidentielle.

● avec 17 %, l'UMP fait un peu mieux que la liste Sarkozy en 1999 mais échoue encore une fois dans sa prétention de « grand parti de la droite ». Le président s'appuie désormais sur une force qui représente moins que ce qu'il avait rassemblé au premier tour de la présidentielle...

● avec 12 % des voix, l'UDF montre encore une fois que des électeurs de la droite modérée ne se satisfont pas du chiraquisme.

● avec 10 % des voix, le FN fait mieux qu'en 1999, où il venait de subir la scission mégrétiste.

● avec 7% des voix, le MPF de Philippe De Villiers fait moins bien qu'en 1999 avec Pasqua.

● avec 7 % des voix les Verts marquent un net recul par rapport à 1999

● avec 5 % des voix, le PCF recule un peu, mais sauve des élus.

On notera enfin que l'extrême-gauche LO-LCR s'effondre, revenant à un score plus bas qu'en 1979.

note juridique

LE MARIAGE EST-IL TOUJOURS UN DROIT ?

Benoit GUERARD

« L'augmentation des mariages forcés et des mariages de complaisance a conduit le législateur à apporter certaines modifications au régime du mariage prévu par le code civil ».

Tels sont les termes employés dans la circulaire d'application en date du 20 janvier 2004 de la loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité dite « loi Sarkozy ». Le décor est planté. Par cette onzième modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945, le ministre de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, porte atteinte à la liberté du mariage et cherche à véhiculer l'image de l'étranger comme étant une personne qui est prête à tout, par des moyens notamment frauduleux, pour rester en France et obtenir des « papiers » ou la nationalité française.

Le mariage : une liberté sous contrôle

S'agissant de la liberté du mariage, le Conseil constitutionnel a rappelé, dans sa décision du 20 novembre 2003, que la liberté du mariage est un principe constitutionnel et en vertu du « respect de la liberté du mariage, composante de la liberté personnelle protégée par les articles 2 et 4 de la Déclaration (des droits de l'homme et du citoyen) de 1789 », un étranger en situation irrégulière peut se marier. Lorsqu'il « existe des indices sérieux laissant présumer » (article 76 de la loi du 26 novembre 2003) qu'un mariage n'est pas motivé par une intention

matrimoniale réelle, l'officier d'état civil peut saisir le procureur de la République. Ce dernier doit, dans les quinze jours de sa saisine, soit laisser procéder au mariage, soit faire une enquête plus approfondie et donc surseoir (c'est-à-dire suspendre le mariage jusqu'à la fin de l'enquête) à la célébration du mariage. Ces dispositions s'appliquaient déjà. Avec la « loi Sarkozy », la durée de l'enquête qui est actuellement d'un mois pourra être prolongée une nouvelle fois d'un mois. A l'expiration du délai, le procureur doit faire connaître sa décision motivée, soit il laisse procéder au mariage, soit il s'y oppose. Le nouveau texte maintient le recours des intéressés devant le tribunal de grande instance puis la cour d'appel.

Dans sa circulaire du 20 janvier 2004 adressée à tous les Préfets de France, le ministère de l'intérieur, au mépris du droit au mariage, invite les services préfectoraux à informer les maires que le fait d'être en situation irrégulière laisse présager un mariage frauduleux : « ... le Conseil constitutionnel a clairement jugé que le caractère irrégulier du séjour d'un étranger, rapproché d'autres éléments du dossier, constituait un indice d'un mariage de complaisance. Les maires pourront donc désormais s'appuyer sur cette circonstance. Vous aurez soin de les informer et vous participerez à toute démarche utile sur les dossiers individuels posant des difficultés au regard de la réalité de l'intention matrimoniale ».

L'étranger ou le fraudeur potentiel

Par ailleurs, la loi du 26 novembre 2003 instaure un véritable contrôle a priori

par l'officier d'état civil sur le mariage. En effet, le nouveau texte prévoit que l'officier d'état civil ne pourra procéder à la publication des bans qu'après l'audition commune des futurs époux. Et, s'il l'estime nécessaire, il « peut également demander à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre des futurs époux » (article 74 de la nouvelle loi). Bien que le texte s'applique normalement à tous les couples, qu'ils soient français, franco-étrangers ou étrangers, il vise en fait les étrangers pour lesquels les éléments du dossier (date d'arrivée en France, situation au regard du séjour) font douter de la réalité du consentement. Ainsi, l'absence de titre de séjour conduira sûrement l'officier d'état civil à auditionner les couples dont l'un des membres est sans-papiers pour tenter de les confondre. Cette nouvelle formalité, qui n'a que les apparences de l'égalité de traitement, met en place de façon détournée une procédure de contrôle a priori des mariages « mixtes » par l'officier d'état civil et porte atteinte par la même au droit au mariage. Cette procédure s'applique également aux mariages célébrés à l'étranger. Une audition commune des futurs époux, voire un entretien de l'un et l'autre de ces derniers avec les agents diplomatiques et consulaires, doit avoir lieu.

Ainsi, assimilant l'étranger à un fraudeur potentiel, la loi du 26 novembre 2003 insère un article 21 quater nouveau au sein de l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui crée un délit spécifique de mariage de complaisance. Ce délit réprime le fait de contracter un mariage aux seules fins d'obtenir, ou de faire obtenir, un titre de séjour ou aux seules fins d'acquérir la nationalité française. Cette infraction est punie de cinq ans d'emprisonnement et de

15000 euros d'amende. Ces mêmes peines sont applicables en cas d'organisation ou de tentative d'organisation d'un mariage aux mêmes fins. Elles sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 750000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée. Les personnes physiques coupables de l'infraction encourent également les peines complémentaires suivantes :

- l'interdiction de séjour pour une durée de cinq ans au plus
- l'interdiction du territoire français pour une durée de dix ans au plus ou à titre définitif

Dans sa circulaire du 20 janvier 2004, le ministre de l'intérieur invite les préfets « confrontés à l'existence d'un mariage soupçonné de complaisance » à « saisir le procureur de la République aux fins de déclenchement d'une enquête et de poursuites éventuelles sur le fondement du nouvel article 21 quater ».

Le durcissement des conditions pour obtenir des « papiers »

Ainsi, se marier devient de plus en plus difficile pour l'étranger. De même, pour obtenir une carte de séjour temporaire, la loi Sarkozy introduit une condition supplémentaire (aux conditions existantes à savoir le mariage avec une personne de nationalité française et une entrée régulière sur le territoire français) puisqu'il faudra dorénavant que « la communauté de vie n'ait pas cessé » (article 17-4° de la loi). Dans la circulaire d'application, le ministre de l'intérieur explique clairement qu'afin « d'éviter des mariages de complaisance », les préfetures peuvent désormais « opposer aux étrangers conjoints d'un

ressortissant français la condition liée au maintien de la communauté de vie, dès le stade de la première délivrance de la carte de séjour temporaire ». Et la circulaire d'ajouter qu'en cas de mariage conclu par un étranger en situation irrégulière « des justificatifs complémentaires, voire le déclenchement d'une enquête de police, pourront être respectivement exigés et envisagés pour la délivrance du titre ». Hormis cette situation, la preuve de la communauté de vie pourra être apportée au seul moyen de la signature par les deux époux d'une déclaration sur l'honneur.

La durée de mariage nécessaire pour accéder à la carte de résident de dix ans ayant été portée à deux ans par la « loi Sarkozy », la circulaire d'application invite les services préfectoraux « à maintenir un contrôle effectif sur la communauté de vie au premier renouvellement de la carte de séjour temporaire, puis lors de l'accès au statut de résident ». La communauté de vie entre les époux se justifie par la présentation de tout document susceptible d'établir la vie commune des époux (bail, quittances de loyer, factures EDF/GDF, avis d'imposition, déclaration de revenus signée par les deux époux, justification d'un compte bancaire ou postal joint régulièrement alimenté).

Le parcours du combattant pour devenir français

La « loi Sarkozy » durcit les conditions d'ac-

quisition de la nationalité française pour les conjoints de français. Le délai qui doit s'écouler depuis le mariage pour que l'étranger puisse réclamer la nationalité française passe, dans le cas général, de un an à deux ans (article 65 de la loi). Ce délai ne peut plus être supprimé, comme c'était le cas jusqu'à présent, lorsque naît, avant ou après le mariage, un enfant dont la filiation est établie à l'égard des deux conjoints. Ce délai peut être rallongé et porté à trois ans si l'étranger, au moment de sa déclaration acquisitive de la nationalité française, ne justifie pas avoir résidé de manière ininterrompue pendant au moins un an en France à compter du mariage. Selon la circulaire du 20 janvier 2004 « le déclarant devra justifier de sa résidence ininterrompue en France en produisant les documents de nature à établir celle-ci (titre de séjour, bail, bulletin de salaire, ...) ».

Les conditions de fond sont également renforcées. D'une part, la connaissance suffisante de la langue française devient une condition de recevabilité de la déclaration. D'autre part, il est précisé que la communauté de vie « tant affective que matérielle » (article 65 de la loi) entre les époux ne doit pas avoir cessé. La circulaire d'application de la « loi Sarkozy » précise que les services préfectoraux « vérifieront l'existence de cette condition à l'occasion de l'examen de la demande ... L'objectif recherché est de vérifier que la communauté de vie ne se réduit pas à une simple cohabitation » ■

des pratiques discriminatoires à la CPAM de Paris ?

Depuis quelques mois, des assurés sociaux reçoivent des services de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris des courriers commençant par « les organismes de sécurité sociale ont désormais pour obligation de vérifier la conformité de l'état-civil des personnes immatriculées » et leur demandant « pour permettre de procéder aux opérations visant à cette vérification » de transmettre la copie intégrale du livret de famille ou, à défaut, la photocopie du titre de séjour, de la carte d'identité, du passeport, d'une pièce d'état civil établie par le consulat du pays d'origine ou d'un extrait d'acte de naissance.

Le seul point commun des destinataires des courriers dont les associations antiracistes ont eu à connaître, c'est un patronyme à consonance non-européenne.

L'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE*), a aussitôt réagi et fait part de ses interrogations.

1° de quel droit la CPAM effectue-t-elle des vérifications d'état civil auprès d'assurés déjà immatriculés ? Une fois l'immatriculation effectuée (opération qui intervient une seule fois dans la vie d'une personne) il n'existe en effet aucune disposition légale permettant de demander à nouveau de telles informations.

2° quel est le nouveau texte qui autorise « désormais » cette nouvelle pratique de la CPAM ? A défaut de texte, quel est le motif d'un tel changement ?

3° est-ce qu'une campagne systématique de contrôle de tous les assurés sociaux sans exception a été lancée ?

4° quels sont les critères pour sélectionner les assurés interrogés ?

L'ODSE a rappelé à toutes fins utiles à la CPAM que « toute pratique discriminatoire est passible de poursuites pénales ».

Procéder à une demande « superfétatoire » à l'égard des assurés à patronyme étranger, ou des assurés étrangers, ou encore des assurés nés à l'étranger, constituerait une discrimination susceptible d'être pénalement réprimée (articles 225-1 et 225-2 du code pénal).

Pour conclure, l'ODSE a expliqué que selon lui « les organismes de protection sociale ont une mission exclusivement sociale, qui ne doit jamais les conduire à procéder à des contrôles d'identité, à fortiori intempestifs ». (**)

* ACT'UP, AIDES, CIMADE, GISTI, Médecins du Monde, MRAP, etc.
** Lettre ouverte à la directrice de la CPAM de Paris, 1er avril 2004

39 % d'expulsions en plus



LE MINISTRE de l'intérieur a rendu publics les chiffres d'expulsions pour les mois de janvier et février 2004. Pour le mois de février, 1265 étrangers se trouvant en situation irrégulière en France ont été éloignés, ce qui représente pour cette catégorie une progression de 39,47 % par rapport à février 2003 (+358). Au total, depuis le début de l'année 2004, 6 419 étrangers en situation irrégulière ont été l'objet d'une mesure d'éloignement : 2455, déjà présents en France, ont été expulsés ; 1805 n'ont pas été admis lors du passage à la frontière ; 2159 ont été remis à d'autres pays européens par lesquels ils étaient passés auparavant.

Rejet des charters d'expulsion

Le 31 mars dernier, le Parlement européen a rejeté à une écrasante majorité le projet d'organisation européenne de charters d'expulsion (*).

Ce faisant il s'est démarqué des positions des instances inter-gouvernementales et désavoué implicitement les Etats comme la France qui souhaitent des renvois collectifs. Cette décision tombe à pic alors qu'un premier charter « pilote » avait été organisé le 9 mars par la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, à destination du Kosovo et de l'Albanie.

On ne peut qu'espérer que le Parlement nouvellement élu le 13 juin maintienne la même position et résiste aux pressions en faveur de « charters communautaires ».

* cf Militant n°4

FOUSSENY, OUVRIER SANS-PAPIERS

Marie-Lise MULLEN

FOUSSENY T. est né au Mali il y a 35 ans, dans la région de Kayes. Il vit actuellement dans l'un des cinq foyers (dits de « sans-papiers ») de la commune de Montreuil. Il est arrivé en France en mai 1998 et a depuis lors toujours vécu dans ce foyer. C'est grâce à son frère aîné - en France depuis 1989- qui lui a envoyé l'argent nécessaire pour acheter un visa, et qui lui a réservé une place dans sa chambre au foyer, que Fousseny a pu venir travailler ici et envoyer chaque mois au village de quoi faire vivre sa famille. En 1999, Fousseny, à la faveur de faux-papiers, a pu séjourner 3 mois auprès des siens. Il y a épousé sa première femme, choisie par sa mère, et y a conçu Manda, née le 14 juillet (!) 2000. Sa petite fille a bientôt 4 ans et Fousseny ne l'a jamais vue autrement que sur photo. Sans papiers, tenu de rester en France pour gagner de l'argent, il ne peut pas prendre le risque d'un voyage clandestin.

la vie au foyer

Les conditions de vie au foyer sont difficiles : il y a beaucoup beaucoup de résidents pour peu d'espace. Dans la chambre de Fousseny, par exemple, initialement prévue pour 6 -il y a six lits superposés- ils sont 15 à dormir. Bien sûr vivre dans ces conditions ne revient pas cher : seuls les résidents qui occupent un lit payent la location, 67 euros par mois, les autres sont invités, le plus souvent par un membre, proche ou éloigné, de leur famille. ; un repas à la « cantine » du foyer coûte 1 euro cinquante. Et il règne dans les chambres -de par les liens de parenté qui unissent les uns aux autres : chacune comme un village- une vraie

solidarité. Mais quand bien même cette vie ne lui conviendrait pas, un sans papier n'a absolument pas le choix de loger ailleurs. Travaillant tout d'abord dans le bâtiment, comme beaucoup de ses pairs, Fousseny a « cassé » son dos, au point de ne plus pouvoir faire de travaux de force. Il travaille maintenant dans une société de service, il effectue des ménages dans des immeubles en lointaine banlieue pour 955 euros par mois. Il envoie environ 200 euros chaque mois à sa famille. Ainsi, son frère et lui font vivre leur mère (leur père est mort il y a 20 ans), leurs deux jeunes frères, leur oncle, les deux épouses et les trois enfants du frère, Héta, son épouse, et sa fille. Les deux jeunes frères sont actuellement à Bamako, à la recherche d'un visa à vendre, dans l'espoir de rallier la France et de pouvoir y gagner leur vie, mais ces transactions s'avèrent plus difficiles qu'en 98. Alors que Fousseny a négocié son visa à 13500 F CFA, il leur est maintenant demandé 2 mil-

fidèle

Fousseny a rencontré l'Association populaire d'entraide fin 2000 à l'occasion d'une manifestation des sans papiers et par l'entremise de Bandiougou Konaté - qui a été scandaleusement expulsé cet hiver (cf. Militant n°4). Il a adhéré après une réunion de l'association à l'Ageca et il est depuis lors au foyer le membre le plus fidèle. Il nous a beaucoup aidé à assurer une présence régulière dans son foyer, à rassembler pour les départs en groupe aux manifestations, à tenter de



Fousseny T. est depuis deux ans un des dirigeants de la Voie Populaire. Sur la photo : dans une manifestation du Rassemblement des collectifs d'ouvriers sans-papiers des foyers et de l'Organisation politique, en novembre 2003.

convaincre le plus grand nombre de résidents de la nécessité de la lutte collective. Et il continuera à être un membre actif, bien qu'il soit déçu de nos difficultés à trouver de nouveaux adhérents au foyer.

demande rejetée

Fousseny a constitué un dossier pour demander une autorisation de séjour pour raisons médicales. Cette demande vient d'être rejetée, mais il lui reste trois sortes de recours avant de renoncer à obtenir ses papiers par cette voie-là. Et chaque nouvelle année le rapproche du nombre requis d'années de présence en France... Enfin, personne à l'association n'abandonnera le combat pour faire pression sur nos gouvernements et les obliger à changer la loi.

internet

succès du site le-militant.org

La progression de la fréquentation du site internet <http://www.le-militant.org> se poursuit régulièrement. En mars il recevait 595 visiteurs, en avril 581, en mai 606. Cette progression continue est d'autant plus remarquable qu'elle se base uniquement sur le « bouche à oreille ». Le site reproduit l'intégralité des articles parus dans Militant et Praxis. Il présente également des articles inédits, résolutions de l'associations et textes de discussion. En mai, les articles les plus populaires ont été celui sur « la naissance du 1er mai », l'appel « trop c'est trop » sur la Palestine et l'appel « pour une nouvelle régularisation ».

le premier mai des sans-papiers

Marie-Lise
MULLEN

LE COLLECTIF de sans papiers du Foyer Rochebrune et le collectif de Montreuil pour les droits des sans-papiers ont travaillé ensemble pour préparer la manifestation des sans papiers au sein de cette journée des travailleurs. Beaucoup de Français - aussi bien parmi les habitants de Montreuil, voisins des foyers d'hébergements, qui ont été les premiers à entendre les cris des manifestants, que parmi les participants au cortège parisien du 1er mai- ignorent qu'il y a toujours des sans-papiers et le sort qui leur est fait. Participer à cette manifestation unitaire des travailleurs avait pour but : 1° de faire sortir les sans papiers de l'ombre et du découragement 2° de rappeler au monde du travail, et particulièrement aux syndicats, que le problème des sans papiers est le problème de tous les travailleurs. Leur exploitation n'est qu'un des rouages de l'exploitation générale des salariés par le Medef et son gouvernement.

Nous sommes partis une trentaine du foyer Rochebrune, munis de pancartes faites par les résidents eux-mêmes



1er mai 2004 à Paris. Le bloc Association populaire d'entraide/Collectif de Montreuil pour les sans-papiers a littéralement submergé le cortège de la Coordination nationale des sans-papiers.

«Vivre dans la peur, ce n'est pas une vie», « On est des tra-

vailleurs, pas des profiteurs », « Nous aussi on paie les services publics » et de la banderole de l'Association populaire d'entraide : « Notre vie est ici ».

Devant la mairie, nous étions une centaine de sans papiers et de soutiens. Presque tous les foyers de Montreuil (5 foyers, au moins 2000 résidents) étaient représentés. La taille et le dynamisme de ce cortège ont rappelé à ceux qui s'étaient rendus au rendez-vous fixé par la Mairie l'actualité toujours criante du problème des sans-papiers. Puis, en métro de Croix de Chavaux à République... gare aux oreilles !

Et à République pour « le défilé du 1er mai », derrière le camion de la Coordination Nationale des sans papiers, les sans papiers de Montreuil représentaient le groupe le plus important et le plus déterminé.

Beaucoup de soutiens ont rallié la manifestation en cours de défilé, scandant les slogans des sans papiers, signant la pétition lancée par l'Association populaire d'entraide : « Lettre ouverte à nos camarades du mouvement syndical » qui réclame que la question des ouvriers sans papiers soit prise en compte par les organisations syndicales, achetant nos t-shirts : « Régularisez les ouvriers sans-papiers »

On peut dire que participer au défilé unitaire fut une bonne initiative et que cette journée fut une journée heureuse. Nous avons eu le sentiment ce jour-là de pouvoir unir nos forces et que ça pouvait faire du bruit. Nous continuons la lutte avec une détermination renouvelée. Mais il nous reste à trouver quelles actions pourront prolonger cette manifestation ■



Les chômeurs en tête

Après une première victoire contre l'UNEDIC à Marseille, les organisations de chômeurs étaient en tête du défilé du 1er mai à Paris.

C'est une première pour un premier mai : la CGT, la FSU, l'UNSA et le Groupe des 10 qui organisaient le traditionnel défilé à Paris avaient décidé de donner la tête du cortège aux organisations de chômeurs, revigorées par la première victoire en justice des "recalculés" contre les ASSEDIC, le 15 avril dernier.

Le TGI de Marseille a, ce jour-là, ordonné à l'ASSEDIC et à l'UNEDIC de réintégrer 35 chômeurs marseillais dont la durée d'indemnisation avait été raccourcie de plusieurs mois, conformément à la convention UNEDIC signée en décembre 2002. Samedi en début d'après-midi, les militants et sympathisants de la CGT chômeurs, de l'Association pour l'emploi, l'information, la solidarité des chômeurs et précaires (APEIS), de Agir contre le chômage (AC !) et du Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) ouvrent donc la marche.

" Il y a la bataille dans les tribunaux, il faut aussi qu'on soit visible dans la rue ", déclare Malika Zediri, porte-parole de l'APEIS, tandis que Christine Tellier du MNCP se félicite de cette " victoire d'être en tête, d'être reconnus par les syndicats ". " Chômeurs de tous les pays, syndiquez-vous ", proclame la banderole de la CGT chômeurs. Poussant une ligne de chariots de supermarché vides, les militants de l'APEIS clament qu' " à Marseille on a gagné, le combat continue ".

Dans le cortège, la décision du TGI de Marseille est une victoire incontestable et redonne confiance, mais les militants restent prudents sur la tournure des événements, au vu notamment des dernières déclarations du MEDEF. Jeudi,

les trois syndicats signataires de la convention UNEDIC de décembre 2002 (CFDT, CFTC, CGC) ont demandé l'ouverture de négociations pour adapter le texte et permettre le rétablissement dans leurs droits de l'ensemble des chômeurs " recalculés ". Mais le patronat a opposé une fin de non-recevoir à ses partenaires de la majorité de gestion de l'UNEDIC, et en a appelé au gouvernement pour trouver une solution. " On pense qu'on va gagner pour les recalculés, mais cette victoire peut se retourner contre nous si les gestionnaires de l'UNEDIC se parent juridiquement et pondent une convention encore pire pour les chômeurs, estime Philippe Villechalane de l'APEIS ». Les organisations de chômeurs comptent bien que l'affaire des recalculés n'en reste pas là. Ils réclament, avec la fondation Copernic, un " Grenelle de l'UNEDIC " pour un régime d'assurance chômage plus démocratique et indemnisant toutes les formes de chômage. Pour Marc Moreau d'AC !, la réintégration des recalculés serait une victoire, mais " les problèmes de fond ne seront pas réglés. Les chômeurs seront toujours aussi mal indemnisés, pour des durées raccourcies, et il ne faut pas oublier la réforme de l'allocation de solidarité spécifique ", seulement suspendue par Chirac.

" Le climat est à l'offensive, les recalculés ont mis un coup fort au MEDEF, se félicite Henri Arnoux de la CGT chômeurs de Paris. Les chômeurs ont retrouvé l'espoir en montrant qu'il était possible de s'opposer à la fatalité et de sortir de l'image du chômeur isolé. La réintégration des recalculés est en bonne voie, mais il faut maintenant continuer de lutter pour augmenter le nombre de chômeurs indemnisés et le niveau des allocations ". Pour Robert Crémieux du MNCP, " il faut une solution globale pour tous les recalculés. C'est acquis, d'accord, mais maintenant il faut aller vite, car beaucoup sont sans ressources. "

d'après L'Humanité

LES MANIFESTATIONS DU PREMIER MAI DANS LE MONDE

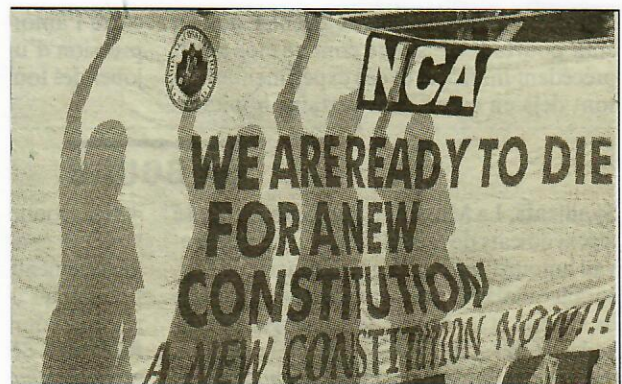
La politique sociale du président Lula sur la sellette. Le syndicat d'opposition Força Sindical a rassemblé à Sao Paulo 1,2 million de personnes pour dénoncer la politique économique du président brésilien. La Centrale unique des travailleurs (PT) de Lula a, elle aussi, mis en garde le gouvernement rassemblant quelque 450 000 manifestants. Le taux de chômage est passé de 10,6 % à 12,8 % au cours des quinze derniers mois.



En Corée du Sud, environ 20 000 personnes ont protesté contre le projet du gouvernement d'envoyer plus de 3 000 soldats en Irak. Les manifestants réclamaient aussi des poursuites contre les employeurs qui s'opposent aux droits des travailleurs.



Parent pauvre de ces manifestations, l'Afrique a quand même été le théâtre de plusieurs défilés, comme au Zimbabwe où des centaines de salariés ont dénoncé la discrimination au travail, les violences et la pauvreté. Au Gabon, une dizaine de milliers de membres de différents syndicats ont défilé ensemble pour la première fois depuis l'instauration du multipartisme en 1990.



La notion de lutte des classes

Dominique CORNET

L'idée de classe

L'expression «<lutte de classes>> comprend, évidemment, deux idées : celle de classe sociale et celle de classes en lutte. La notion de classe est assez simple. On constate que les enfants d'ouvriers ou d'employés ont beaucoup de chances d'être à leur tour ouvriers ou employés. De même les enfants de la bourgeoisie ont également de grandes chances d'être aussi riches que leurs parents, de vivre aisément grâce aux revenus financiers que leur procurent leurs entreprises, leurs actions ou leurs divers placements. Les choses ne sont pas toujours aussi simples car certains individus peuvent changer de situation sociale : quelques enfants d'ouvriers parviennent à faire des études brillantes et changent de condition sociale. Une famille riche peut parfois connaître un revers de fortune. Mais globalement, ces évolutions sociales d'une génération à la suivante (cette mobilité sociale comme disent les sociologues) sont faibles. Les personnes pauvres ont rarement des enfants riches et les familles très riches ne perdent jamais leurs privilèges.

délimiter les classes

Il n'est pas facile de délimiter les classes. Par exemple, faut-il rassembler (dans une même classe) les ouvriers et les employés ? On peut répondre négativement (comme l'a longtemps fait le parti communiste) en soulignant que les ouvriers ont un travail plutôt physique alors que celui des employés est plus cérébral (travail dans les bureaux). Et on constate que les façons de voir la vie de ces deux groupes sont différentes. Les employés, par exemple, se syndiquent

moins souvent que les ouvriers. Mais on peut aussi souligner qu'ouvriers et employés sont les producteurs de biens et services et, qu'à ce titre, il font partie de la même classe sociale. Autre question souvent évoquée : les cadres sont-ils du côté des travailleurs (car ils sont salariés) ou sont-ils du côté du patronat (puisqu'ils sont là pour défendre les intérêts des patrons en faisant travailler durement les travailleurs) ? Ils sont coincés entre ces deux autres classes.

L'idée de lutte de classes

L'idée de lutte de classes insiste sur le fait que les classes sociales entrent en relation et s'affrontent. Ce qui se passe dans la société n'est pas seulement dû à des contacts entre individus. Les classes sociales aussi se battent entre elles. Par exemple, le licenciement pour raisons économiques d'un salarié n'est pas une simple relation entre un travailleur et son patron. C'est aussi un rapport de classes car dans notre société le patronat peut mettre au chômage les ouvriers ou les employés. Le licenciement d'un unique travailleur révèle les rapports de force entre la classe de ceux qui possèdent les entreprises et la classe de ceux qui y produisent les biens et services.

La lutte de classes prend souvent la forme d'actions visibles : pétitions, manifestations, grèves ... Mais elle peut aussi apparaître dans un changement de la loi : par exemple le droit de grève, la réduction du temps de travail ... Ainsi la lutte de classe passe à travers l'action sociale mais aussi à travers la législation.



réformes ou changement de régime

La lutte de classe peut ne rien changer à la réalité sociale, par exemple dans le cas d'une grève qui échoue. (Bien sûr on peut toujours dire que la

situation n'est plus la même parce que les travailleurs sont découragés.) La lutte peut entraîner l'apparition de réformes ; c'est-à-dire de changements des règles sociales. Ainsi, à l'issue du mouvement de mai 1968, les entreprises ont dû accepter l'existence des syndicats dans leurs locaux. Parfois, la lutte de classes engendre un changement de régime. Il s'agit alors d'une transformation de l'ensemble des règles du jeu social. Par exemple le passage de la monarchie à la démocratie illustre ce phénomène. Il y a une rupture entre ces deux systèmes politiques. On passe d'un pouvoir héréditaire à un pouvoir fondé sur le choix collectif des citoyens. Une réforme n'est pas une mini révolution car elle marque un changement mais ne remet pas en cause le socle sur lequel repose la société. Par exemple, l'acceptation de la présence des syndicats dans l'entreprise est une réelle modification des rapports entre direction et salariés. Mais cela n'enlève rien au fait que le pouvoir dans l'entreprise appartient aux propriétaires de ces entreprises.

égalité formelle

Quel pourrait être le régime succédant à celui que nous connaissons ? La lutte de classes en décidera si elle aboutit. Mais il est possible de réfléchir sur la société actuelle pour voir d'où viennent un certain nombre de problèmes. Les citoyens disposent du droit de vote. Mais cette égalité au moment de l'élection ne change pas l'inégalité de tous les jours, à savoir que dans le travail une minorité décide pendant que la majorité doit obéir. D'un côté, les propriétaires des entreprises (aidés des dirigeants) empêchent les bénéficiaires et décident de l'orientation de l'entreprise. De l'autre côté, les salariés doivent exécuter les ordres. Ils ne décident ni de ce

qui est produit ni de la façon de produire, et doivent se contenter d'un salaire ne permettant parfois pas de vivre correctement alors que ce serait possible si les richesses étaient réparties équitablement. Souvent même, les salariés se font renvoyer pour augmenter les bénéfices (car les salariés restants doivent effectuer le travail de ceux qui sont partis en travaillant davantage ou en utilisant de nouvelles techniques). Un objectif de la lutte de classes est donc la fin de cette opposition entre propriétaires et travailleurs. Il s'agit de supprimer la propriété privée des entreprises. Le but serait que la production soit organisée par ceux qui sont concernés : travailleurs, consommateurs, personnes vivant à proximité ... Ce n'est pas un problème simple. Mais il importe que le pouvoir soit réparti équitablement pas seulement au moment des élections mais aussi dans le travail.

réformes ou révolution ?

Si la lutte de classe parvient à un changement de régime socio-politique, est-ce que ce sera grâce à une accumulation de réformes ou par une révolution violente ? C'est un vaste débat dans lequel nous n'entrerons pas dans ce court article. Notons simplement qu'une révolution peut être plus ou moins violente, voire pacifique, selon le rapport de force et la position de l'armée. Notons également que l'on voit mal comment les possédants pourraient accepter de perdre petit à petit tous leurs privilèges sans tenter de réagir par la force.

la bourgeoisie à la pointe de la lutte de classes

On entend parfois aujourd'hui que la lutte de classes aurait disparu. Il est vrai que le nombre de journées de grève a plutôt tendance à baisser et que les salariés se montrent moins revendicatifs et combatifs que dans les années 1970 par peur du chômage, parce qu'ils croient pouvoir améliorer leur situation tout seul, parce qu'ils pensent qu'on ne peut rien faire ou que la lutte des travailleurs ne conduit nulle part. Mais la lutte de classes n'est pas simplement le fait des

travailleurs. Elle est aussi menée par la bourgeoisie (les possédants). Et aujourd'hui elle est à l'offensive. Le haut niveau du chômage permet le développement des emplois précaires : CDD, intérim ... Partout où elle le peut la bourgeoisie s'efforce d'écraser les salariés pour faire plus de profits ou pour empêcher la révolte des travailleurs. Les actionnaires exigent souvent, aujourd'hui, 15% de bénéfices distribués par rapport à l'argent qu'ils ont placé dans l'entreprise.

La bourgeoisie a des partis politiques qui défendent ses intérêts. Les gouvernements de droite mais, souvent, aussi de gauche mènent une politique favorable aux propriétaires des entreprises : suppression de l'impôt sur la fortune, réduction de l'impôt sur le

est reportée car l'entreprise est déficitaire en ce moment. Lorsque les impôts des contribuables auront épongé la dette, les gouvernants vendront à un prix intéressant cette entreprise qui offrira aux propriétaires d'importants bénéfices. Mais l'objectif actuel du patronat et de la bourgeoisie c'est de détruire la sécurité sociale pour deux raisons. D'abord elle fonctionne grâce aux cotisations sociales que paient les entreprises. C'est un salaire collectif puisqu'il profite aux salariés à travers les allocations familiales, les remboursements santé, les allocations chômage ... Réduire les cotisations sociales augmente les bénéfices des entreprises. Ensuite, le patronat aimerait que l'argent des salariés ne passe pas par la sécurité sociale mais profite aux entreprises. C'est ce qui



revenu mais maintien de la TVA (impôt sur la consommation) payée par tous les consommateurs riches ou pauvres. Pour pouvoir baisser les impôts sur les riches, les différents gouvernements s'efforcent de réduire les services publics (payés grâce aux impôts) sauf en ce qui concerne l'armée et la police dont les effectifs augmentent car il faut pouvoir contrôler la population qui tend à avoir un comportement déviant lorsque la misère s'accroît. Les privatisations permettent d'éviter de prélever des impôts car elles rapportent de l'argent. Elles sont aussi un moyen pour la bourgeoisie de faire des profits supplémentaires si ces activités passent au secteur privé. La privatisation complète de France Telecom

s'est passé avec les retraites. Le gouvernement (qui défend la bourgeoisie) a évité l'augmentation des cotisations sociales pour payer les retraites des personnes âgées qui sont plus nombreuses qu'avant. En allongeant la durée de cotisation, la réforme a fait baisser la retraite de ceux qui veulent partir à 60 ans. C'est pourquoi les compagnies d'assurances offrent des retraites privées, ce qui leur permet de faire des bénéfices avec l'argent que leur confieront les salariés qui en ont les moyens. Le même procédé se prépare pour la protection santé : réduire les remboursements pour éviter l'augmentation des cotisations des entreprises et inciter les salariés à s'adresser aux compagnies d'assurances

privées pour maintenir leurs remboursements. On pourrait multiplier les exemples qui montrent comment la bourgeoisie progresse dans la lutte de classes, étend sa domination et assoit son pouvoir sur la classe des travailleurs : développement des brevets sur les plantes, les semences et les gènes qui deviennent la propriété privée des entreprises, politique de lutte contre l'inflation pour éviter que le capital des riches diminue, désindexation des salaires en 1983 (auparavant les salaires augmentaient automatiquement avec les prix). Mais surtout, il n'y a pas de politique efficace de lutte contre le chômage. Les gouvernements de l'union européenne refusent de relancer ensemble l'économie à l'aide d'une politique de dépenses : contrats aux entreprises, redistribution d'argent en direction des ménages pauvres qui sont prêts à consommer, emplois de travailleurs dans les services publics (hôpitaux, écoles, assistance sociale ...). Dans les statuts de la banque centrale, il est prévu de lutter contre l'inflation. c'est sa priorité. Les gouvernements ont accepté que la banque centrale soit indépendante. Celle-ci maintient le taux d'intérêt (de base) à un niveau élevé. Il s'agit de diminuer les offres de crédit par les banques commerciales pour réduire la création de monnaie lors des prêts accordés aux clients. C'est un moyen de s'opposer à l'inflation. Mais simultanément, le taux d'intérêt étant élevé, les entreprises hésitent à emprunter pour pouvoir investir ce qui nuit à l'activité économique et à l'emploi. Il est donc faux de faire croire que l'union européenne veut lutter efficacement contre le chômage. La priorité, c'est la lutte contre l'inflation et non pas l'emploi. Il est possible de faire reculer le chômage mais les dirigeants politiques ne le veulent pas contrairement à ce qu'ils disent. Pour eux, le chômage est un bon moyen de mater les salariés.

une lutte de longue durée

En 1968, la bourgeoisie française a dû reculer et faire des concessions aux travailleurs pour éviter de tout perdre à cause d'une révolution. Mais aujourd'hui, année après année, elle regagne du terrain. Et les salariés se demandent parfois s'ils ne vont

pas retourner au XIXème siècle. La lutte de classe s'inscrit dans la durée. Par exemple, la sécurité sociale était à ses débuts dirigée par les représentants des salariés. Aujourd'hui, contre réforme après réforme, c'est le gouvernement qui la gère. L'avancée actuelle du libéralisme n'est rien d'autre que la progression de la bourgeoisie dans la lutte de classes. Et ce retournement de situation, après que mai 68 a été une menace de prise de pouvoir par les travailleurs, montre bien que, tant qu'il n'y a pas changement de régime, les acquis des travailleurs ne sont pas forcément durables.

une lutte qui dépend de la conscience

La lutte de classe dépend de la réflexion. Lorsque les travailleurs pensent qu'il n'y a rien à faire, ils ne luttent pas. Les intermittents du spectacle considèrent que la réforme de leur régime chômage n'est pas juste et qu'il est possible de faire autrement. C'est pourquoi leur lutte a perduré. La conscience d'appartenir à une classe et la connaissances des intérêts de la classe à laquelle on appartient sont nécessaires pour mener la lutte. La bourgeoisie a une vue très claire de ses intérêts. Le fait de devoir réfléchir sur la direction d'entreprises développe sa conscience de classe. Etant peu nombreuse, elle peut aussi s'organiser assez facilement (même s'il y a concurrence entre les entreprises et parfois rivalités entre personnes ou courants de pensée). Elle fait progresser les règles économiques de façon à profiter mieux encore des travailleurs. Et il est également de son intérêt de faire croire que la lutte de classes est une vieillerie

dépassée qui n'existe plus.

Malheureusement, il semble bien que du côté des travailleurs, la conscience de classe régresse. La volonté de lutter est apparemment moins présente que durant les années 70. Nombre de travailleurs votent à droite ou à l'extrême droite pour des hommes politiques favorables au libéralisme qui écrase les

travailleurs. Les syndicats ou partis de gauche ne cherchent plus à changer de régime et c'est à peine s'il envisagent des réformes favorables aux travailleurs. Par exemple, c'est un gouvernement de gauche qui, en 1983, a désindexé les salaires (supprimer l'augmentation des salaires quand les prix augmentent). Le socialiste Jospin, quand il a été premier ministre, a accepté, au niveau européen, l'allongement de la durée de cotisation pour la retraite.

Un double défi est donc lancé aux militants qui veulent rendre la société plus juste. D'une part aider les travailleurs à acquérir une conscience de classe plus développée. Cela suppose d'accompagner les travailleurs dans une réflexion sur les réalités sociales et l'origine de leurs difficultés. Et d'autre part veiller à ce que les organisations des travailleurs (syndicats et partis) soient indépendants des idées de la bourgeoisie et défendent réellement les intérêts de la classe des travailleurs ■



6ème ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION POPULAIRE D'ENTRAIDE

Les militants de l'association ne cachaient pas leur déception de s'être retrouvés peu nombreux (une petite vingtaine) le 4 avril dernier, dans une période marquée il est vrai par de nombreuses luttes.

Pour autant, des mesures sont à engager pour élargir la base de l'association alors que celle-ci a connu un très important turn-over dans sa direction en 2004.

Les travaux de l'assemblée générale ont été suivis par Roger Silverman, animateur du site internet britannique *Movements for socialism* («mouvements pour le socialisme»). Il a conclu les travaux en brossant un rapide tableau de la situation internationale et en appelant à l'unification des mouvements sociaux combatifs.

Le nouveau conseil d'administration est composé de : Safia Bakhti, Dominique Cornet, Raymond Debord, Marie-Lise Mullen, Roger Paturaud, Daniel Rouet, Ouarda Yahi, Halima Zemmouli et Fousseny T. (membre associé).



samedi 17 juillet - Trouville

4ème JOURNÉE A LA MER



POUR défendre le droit de tous aux congés, mais aussi le droit à partir, l'Association populaire d'entraide organise cette année sa quatrième excursion à la mer, à Trouville (Normandie).

En organisant cette journée à la mer, les amis de l'association protesteront contre les inégalités face au droit aux vacances. Mais ils réaliseront également un acte symbolique montrant que les gens peuvent prendre en main leur libération, qu'ils peuvent organiser eux-mêmes leur vie.

Ils souhaitent que cette excursion soit aussi un moyen

pour les amis et sympathisants du mouvement de se rencontrer, de discuter et de se distraire ensemble, loin du quotidien mais aussi des traditionnelles contraintes militantes.

Cette journée à la mer sera un moment de détente et on ne peut qu'espérer que le temps fera qu'elle permette de se baigner !

La journée sera avant tout vouée aux enfants de tous âges, éloignés pour un moment du bruit de la ville.

Sans subventions et ne comptant que sur ses propres

forces, l'Association populaire d'entraide a engagé une action financièrement très lourde. Elle compte sur chacun pour l'aider à la porter.

Inscription : 16 euros (adulte) ou 8 euros (enfant)

Chèques à l'ordre d'Association populaire d'entraide, 18 rue Victor Massé 75009 Paris.

Renseignements : 06 62 72 92 98

Militant

Edité par l'Association populaire d'entraide

Directeur de la publication : Raymond Debord

Comité de rédaction : Safia BAKHTI, Dominique CORNET, Raymond DEBORD, Jean-Michel EDWIN, Marie-Lise MULLEN, Roger PATURAUD, Daniel ROUËT, Fousseny TRAORE, Ouarda YAHI, Halima ZEMMOULI

Qui nous sommes



sommes

«Militant» est édité par l'Association populaire d'entraide. Association «loi de 1901», l'Association populaire d'entraide a pour objet de : **«lutter contre les inégalités sociales et faire renaître un outil au service de l'auto-organisation du peuple en favorisant l'unité et l'action collective et en développant une démarche d'éducation populaire».** Le bulletin «Militant» représente l'expression politique, au sens noble du terme, du combat mené par l'association. Sur cette base, il entend aussi contribuer à dessiner les contours d'un courant d'idées. C'est un journal libre, où chacun s'exprime comme il l'entend dans le respect des choix éditoriaux. N'hésitez surtout pas à nous adresser des reportages, des contributions, dessins, photos, etc.

Militant

est votre journal

lisez-le faites-le lire !

contactez nous au 06 87 24 84 55 militant@le-militant.org

- je souhaite m'abonner et je joins un chèque de 8 euros à l'ordre d'Association populaire d'entraide
- je souhaite recevoir..... exemplaires du prochain numéro pour les vendre autour de moi
- je souhaite devenir correspondant du Militant et j'adhère à l'Association populaire d'entraide (16 euros, abo. inclus)

NOM, Prénom.....

Adresse.....

..... Téléphone.....

Militant, 18 rue Victor Massé 75009 Paris